

OBJET

Tarifs de la restauration et de
l'hébergement de l'hospice du
Rioumajou

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **10**
(+ **3 procurations**)

Votes pour : **13**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
065-246503888-20250730-DEL-2025-109-DE
Date de l'émission : 14/08/2025
Date de réception préfecture : 14/08/2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **trente juillet**, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **monsieur André Mir**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du conseil municipal : 23 juillet 2025

Présents : MM. André Mir, Aline Nars, René Daran, Christophe Bourrec, Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Jacques Roca, Marie-Pierre Forgue Superbie, Sophie Rey, Daniel Gaspa, Jean-Henri Mir.

Procuration de monsieur Philippe Aizier à monsieur André Mir

Procuration de monsieur Jacques Salat à René Daran

Procuration de monsieur Nicolas Herqué à Hélène Guiounet

Absentes/excusées : Mesdames Marie-Françoise Vidalon, Sophie Rey

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **dix** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Monsieur René Daran** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, maire

Par la délibération n° 2025-93 du 4 juin 2025, nous avons instauré les tarifs de la restauration et de l'hébergement à l'hospice du Rioumajou et à la buvette du col du Portet.

Il convient de compléter ces tarifs notamment en prévoyant la possibilité de privatiser l'hébergement de l'hospice et par un tarif spécial de restauration pour les groupes d'au moins 10 personnes.

De plus, compte tenu de la nécessité de diversifier l'offre à la clientèle et de saisir les opportunités offertes par les fournisseurs, je vous propose d'ajouter les tarifs de trois menus spéciaux et de deux suggestions de plats du jour, ainsi qu'il suit :

Menu A	30,00 €
Menu B	35,00 €
Menu C	40,00 €
Suggestion 1	25,00 €
Suggestion 2	28,00 €
Privatisation hébergement	1 250,00 €
Tarif menu groupe (à partir de 10 personnes) : prix par personne	30,00 €

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie restauration hébergement du 23 juillet 2025,

Oui l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250730-DEL-2025-109-DE
Date de télétransmission : 14/08/2025
Date de réception préfecture : 14/08/2025

➤ d'ajouter les tarifs de trois menus spéciaux et de deux suggestions de plats du jour, ainsi qu'il suit :

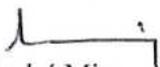
Menu A	30,00 €
Menu B	35,00 €
Menu C	40,00 €
Suggestion 1	25,00 €
Suggestion 2	28,00 €
Privatisation hébergement	1 250,00 €
Tarif menu groupe (à partir de 10 personnes) : prix par personne	30,00 €

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 30 juillet 2025



Le maire,


André Mir